



Des espaces publics plus égalitaires et inclusifs pour les femmes

AVANT-PROPOS

L'Institut national de santé publique du Québec est le centre d'expertise et de référence en matière de santé publique au Québec. Sa mission est de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux dans sa mission de santé publique. L'Institut a également comme mission, dans la mesure déterminée par le mandat que lui confie le ministre, de soutenir Santé Québec, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James et les établissements, dans l'exercice de leur mission de santé publique.

DANS CE NUMÉRO

- Les facteurs qui influencent la fréquentation et l'utilisation des espaces publics par les femmes.
- Des interventions sur l'aménagement des espaces et des infrastructures publics qui favorisent l'égalité de genre.

DES RÉPONSES AUX QUESTIONS SUIVANTES

- Comment améliorer la mobilité, l'accessibilité et la perception de sécurité dans l'espace public?
- Comment créer des lieux accessibles et accueillants pour tous?

CE QU'IL FAUT RETENIR

- L'aménagement des espaces et des infrastructures publics peut avoir des effets positifs ou délétères sur la santé physique et mentale des femmes.
- L'utilisation et la fréquentation des espaces publics encouragent la pratique d'activités physiques, la participation socioéconomique et les interactions sociales des femmes.
- Les iniquités de genre semblent exister dans tous les espaces publics et dans tous les milieux. Néanmoins, elles paraissent davantage saillantes dans les milieux défavorisés socioéconomiquement. Dans une perspective d'équité, il est donc important de prioriser ces milieux.
- L'accès, la mobilité et la perception de sécurité peuvent faciliter ou entraver l'utilisation des espaces publics faite par les femmes.
- Les tâches domestiques et familiales conditionnent la fréquentation des espaces publics par les femmes ainsi que l'utilisation qu'elles en font.

CE QU'IL FAUT RETENIR (SUITE)

- Une conception des espaces publics qui prend en compte un large spectre de besoins, en matière de genre, mais aussi d'âge et de capacités, tout comme leur entretien, est déterminante pour optimiser leur fréquentation par les femmes.
- Privilégier l'aménagement de quartiers qui facilite l'accès aux biens et aux services par des modes de transport actif et collectif favorise l'équité entre les genres.

Les espaces publics sont le théâtre de la vie collective des communautés. Ils sont autant fondamentaux pour le bien-être social qu'individuel. Propriétés publiques ou d'usage public, ils se veulent accessibles et utilisables par tous gratuitement et sans but lucratif. Ce sont des lieux ouverts comme les parcs, les espaces verts, les places, les voiries ou les trottoirs. Ils peuvent aussi s'incarner dans des bâtiments comme des stations de transport collectif ou des blocs sanitaires¹. La création et la réglementation des espaces publics relèvent de processus associés à l'aménagement du territoire. Au niveau local ou régional, l'aménagement du territoire influence l'accès aux ressources, la capacité à réaliser des activités (p. ex. travailler, s'éduquer, se soigner, faire les courses, etc.), les habitudes de vie, la cohésion et la participation sociales. À leur tour, tous ces éléments influencent, directement ou indirectement, la santé des individus et des populations. L'aménagement des espaces publics peut donc concourir à des effets bénéfiques importants sur la santé des individus et des populations.

Néanmoins, la présence des femmes dans les espaces publics et les usages qu'elles en font diffèrent généralement de ceux des hommes. Cela s'explique notamment par l'iniquité du partage des tâches familiales et domestiques entre les genres, bien que celle-ci se soit passablement transformée depuis les dernières décennies. Les personnes peuvent être victimes d'inégalités de genre lorsqu'elles n'ont pas le même point de départ en matière de droits, de responsabilités ou d'opportunités que les personnes appartenant à d'autres genres.

LE GENRE

Le genre fait ici référence aux attributs sociaux, comportementaux et culturels, tout comme aux attentes et aux normes associées au fait d'être un homme ou une femme. Le genre est indépendant du sexe, lequel exprime trois catégories physiologiques (hommes, femmes et intersexes). Sous ce rapport, le genre devient un système de normes, qui assigne des rôles différents et hiérarchisés aux femmes et aux hommes, produisant ainsi des inégalités, lesquelles sont le plus souvent défavorables aux femmes.

C'est donc sous cet angle que ce numéro s'intéresse aux espaces publics et aux personnes qui s'identifient comme femme. Il explique dans un premier temps la nature des inégalités de genre associées à ces espaces.

Dans un deuxième temps, il décrit des interventions pour rendre les espaces et les infrastructures publics plus égalitaires.

Ce numéro s'adresse donc à toutes les instances décisionnaires ainsi que celles affectées à la conception des espaces publics.

¹ Un bloc sanitaire constitue des bâtiments publics comprenant des toilettes et, parfois, des douches, des lavabos, des machines à laver et des sècheuses (OQFL).

Sauf lorsque mentionné, les informations présentées dans ce numéro OPUS sont tirées des conclusions du rapport intitulé *Conception et aménagement de l'espace public et iniquités de genre : effets sur la santé des femmes* (1) publié par l'Institut national de santé publique du Québec en 2024.

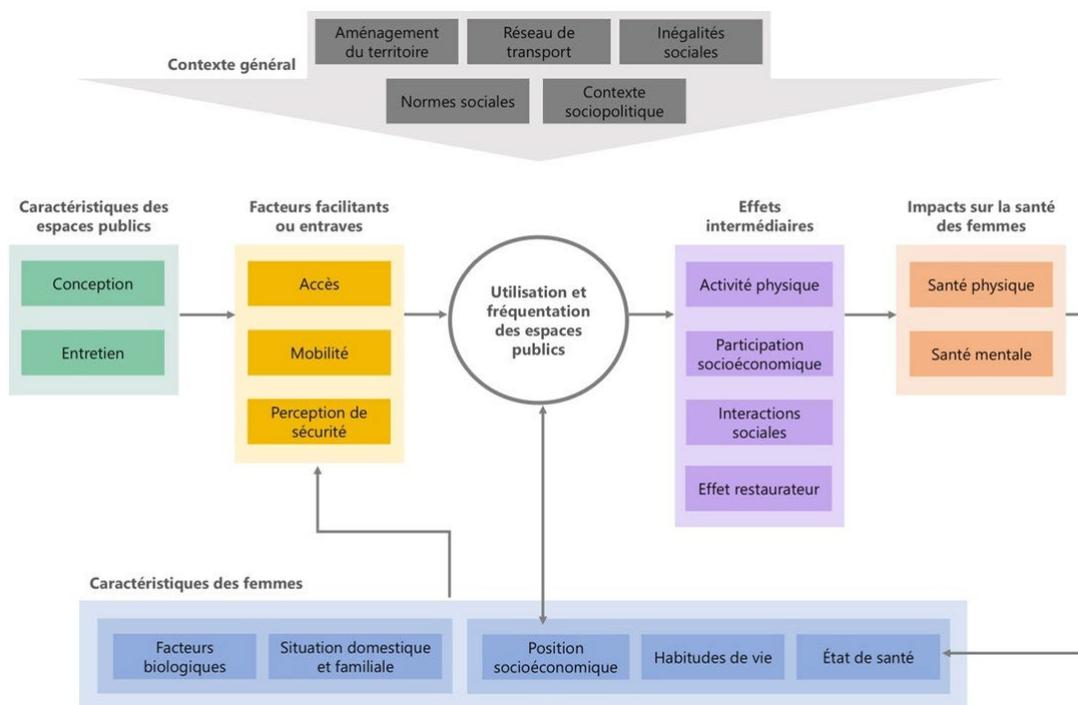
POURQUOI SE PRÉOCCUPER D'UNE UTILISATION ÉGALITAIRE DES ESPACES PUBLICS?

Les choix faits dans la conception des espaces publics et de leurs infrastructures (tant au regard de leur architecture que de leur aménagement) ainsi que l'entretien qui en est fait influencent l'utilisation et la fréquentation des espaces publics faites par les femmes. Cette influence s'exprime principalement à travers trois mécanismes : l'accès, la mobilité et la perception de sécurité.

Le type de fréquentation qui en résultera aura des conséquences sur la pratique d'activité physique, sur la participation socioéconomique, sur les interactions sociales et sur l'effet restaurateur ressenti au contact des espaces verts. Ceux-ci auront ultimement des effets sur la santé des femmes, lesquels peuvent se répercuter à leur tour sur la position socioéconomique, les habitudes de vie et l'état de santé des femmes. Ces trois dernières caractéristiques pourront affecter et seront également affectées par l'utilisation et la fréquentation des espaces publics. Le schéma plus bas (figure 1) illustre que d'autres caractéristiques des femmes qui sont plus constantes, telles que les facteurs biologiques et la situation domestique et familiale², peuvent également moduler leur utilisation et leur fréquentation des espaces publics, au même titre que les caractéristiques des espaces publics.

² La situation domestique des femmes fait ici référence à la position, au rôle et aux conditions dans lesquels les femmes vivent et travaillent au sein de leur ménage. Cette expression pointe notamment vers les responsabilités familiales, les tâches ménagères ainsi que d'autres aspects liés à la vie quotidienne au sein de la sphère domestique. La situation familiale, quant à elle, décrit la composition et la dynamique d'une famille à l'intérieur et à l'extérieur du domicile. Elle comprend donc toutes les activités et les tâches associées à la proche aide ou au soutien d'un membre de l'entourage proche.

Figure 1 Schéma conceptuel de la fréquentation et de l'utilisation des espaces publics par les femmes



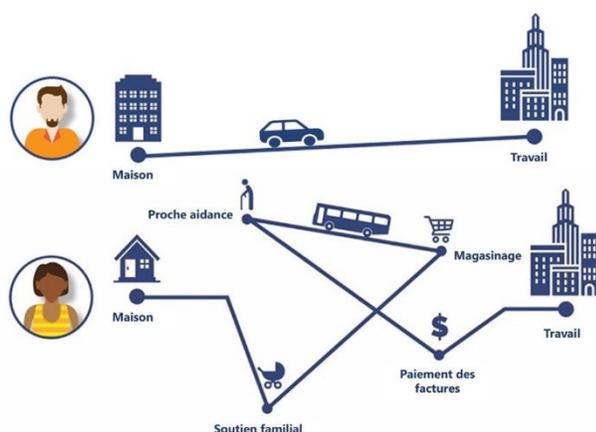
FRÉQUENTATION ET UTILISATION DES ESPACES PUBLICS : QUELLES DIFFÉRENCES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES?

- Les femmes sont plus préoccupées par leur sécurité que les hommes dans les espaces publics.
- Elles sont davantage susceptibles d'y voir leur accessibilité entravée.
- Elles sont souvent chargées d'accompagner les membres de leur entourage (enfants et personnes âgées). Ce rôle d'accompagnatrice module et conditionne leurs chaînes de déplacements et leur usage des espaces publics. Elles utilisent les infrastructures et les espaces où elles peuvent s'en occuper.
- Elles ont des chaînes de déplacements qui comprennent plus de destinations que celles des hommes et consacrent plus de temps et d'argent à leur mobilité.
- Elles font moins de vélo, sont plus souvent passagères en voiture, marchent davantage et utilisent plus les transports en commun.
- Elles fréquentent moins les parcs que les hommes, tant en matière d'occurrence que de durée.
- Les infrastructures destinées aux activités traditionnellement masculines occupent une plus grande surface des parcs et espaces verts que celles destinées aux femmes.
- Elles font moins d'activité physique que les hommes, tant dans les parcs et les infrastructures sportives communautaires qu'en ce qui concerne le transport actif à vélo.

L'utilisation et la fréquentation des espaces publics influencent la pleine participation sociale, économique et culturelle des femmes

Fréquenter et utiliser les différents espaces publics constitue souvent une étape nécessaire pour accéder à différentes activités (pôles d'emploi, commerces, résidences, services, parc, etc.). Le niveau de participation sociale, l'autonomie financière, la capacité à bien s'alimenter ou encore à recourir à des soins de santé en sont forcément affectés et peuvent l'être davantage chez les femmes en raison de leurs charges domestiques et familiales et de leur accès aux ressources (p. ex. en temps et en argent) souvent plus limité. Leurs chaînes de déplacements illustrent bien ce constat, puisqu'elles sont généralement plus complexes que celles des hommes (figure 2). Ainsi, la localisation et l'accès aux activités du quotidien peuvent davantage affecter les femmes.

Figure 2 Représentation simplifiée d'une chaîne de déplacements selon le genre



Par exemple, une femme responsable de déposer et de récupérer son enfant à l'école est davantage contrainte dans le temps, ce qui se répercute sur la distance qu'elle peut parcourir

pour accéder à un lieu d'emploi ou à d'autres destinations. Dans un milieu où les emplois sont géographiquement centralisés et où les usages du sol sont séparés, cette femme aura accès à une plus faible diversité d'emplois, de services ou d'infrastructures récréatives, faute de temps pour s'y rendre. Cela peut donc entraver sa capacité à participer à des activités économiques et sociales.

Par ailleurs, les femmes ont une moins bonne perception de sécurité dans leurs quartiers et durant leurs déplacements. Elles sont respectivement 72 % à ne pas se sentir du tout inquiètes lorsqu'elles marchent seules le soir dans leur quartier, contre 94 % chez les hommes. De la même manière, elles sont seulement 52 % à ne pas avoir peur dans les transports collectifs contre 87 % chez les hommes (Gravel, 2014). Leur perception de sécurité des espaces publics peut ainsi générer du stress, parfois même de l'anxiété. Cela peut non seulement miner leur santé mentale, mais aussi leur capacité à réaliser des activités de toutes natures. De fait, les femmes modulent leur façon d'être dans leur milieu et leur manière d'y circuler. En fonction de leur perception de sécurité, certaines peuvent même s'abstenir d'utiliser les espaces publics si elles jugent qu'elles sont en danger.

Améliorer l'accès des femmes, c'est améliorer l'accès de tous ceux qu'elles accompagnent

Pour les femmes, l'accès aux infrastructures de transport, aux parcs, aux infrastructures récréatives ou encore aux toilettes et l'usage qu'elles en font sont souvent tributaires de la qualité de leur conception. Les femmes étant plus nombreuses à recourir à des dispositifs d'aide à la mobilité et à accompagner d'autres personnes, des espaces publics mal adaptés à leurs besoins et à ceux des personnes qu'elles accompagnent risquent alors de les

désavantager. Par exemple, l'absence ou les bris d'ascenseurs, des portes lourdes à ouvrir, une absence de toilettes ou de lieux destinés à l'allaitement n'auront pas les mêmes effets sur la mobilité des femmes et leur accès aux espaces publics que sur ceux des hommes. Ainsi, les milieux conçus pour limiter les obstacles à la mobilité facilitent la vie des personnes responsables des tâches familiales et de celles qui doivent accompagner d'autres personnes (p. ex. enfants, aînées). Que ce soit pour une femme avec une poussette, pour une personne aînée en perte de mobilité ou pour une personne chargée de paquets, la conception sans obstacle rend les déplacements quotidiens plus faciles et plus sûrs pour tout le monde.

L'espace public offre plusieurs opportunités de faire de l'activité physique

Tout au long de la vie, la pratique d'une activité physique apporte des bénéfices essentiels à la santé. Chez l'enfant, l'activité physique contribue au développement des habiletés motrices. À tout âge, elle aide à maintenir un poids santé, à se prémunir des maladies chroniques, dont certains cancers comme celui du sein, à gérer le stress, etc. Chez les personnes aînées, l'activité physique contribue à une bonne santé musculosquelettique et à la prévention des chutes (2,3). Plusieurs espaces publics visent à fournir un environnement accessible et propice à l'activité physique. C'est le cas, notamment, des parcs et des espaces verts où il est possible de réaliser une large gamme d'activités, mais aussi de la rue pour la pratique de la marche et du vélo.

Dans les parcs et espaces verts

Même si les bénéfices à fréquenter les parcs et espaces verts et à y faire de l'activité physique

sont reconnus, les femmes les fréquentent moins que les hommes, tant en matière d'occurrence que de durée. Elles s'y rendent pour socialiser, prendre une pause au détour d'un itinéraire tissé de plusieurs destinations, ou encore dans le cadre d'activités ou de tâches familiales telles que faire une balade avec une personne aînée, amener les enfants jouer à l'extérieur ou promener leur chien. Elles utilisent donc beaucoup les infrastructures destinées aux êtres qu'elles accompagnent. Autrement, elles utilisent les espaces où elles peuvent s'occuper des enfants et les surveiller. Puisqu'une grande partie des infrastructures récréatives extérieures et des espaces verts attirent principalement les hommes, ces dernières constituent surtout une stratégie efficace pour augmenter l'activité physique principalement chez ce groupe de la population. Les femmes et les filles, quant à elles, se dirigeraient davantage vers des activités physiques non structurées telles que la natation récréative, les jeux d'eau, la marche ou encore le vélo. Au reste, la fréquentation des parcs et des espaces verts par les femmes est aussi influencée par leur perception de sécurité, la présence de certaines infrastructures ainsi que la configuration de celles-ci.

Durant les déplacements

La rue est un lieu important pour la pratique d'une activité physique chez les femmes, entre autres, parce qu'elles sont proportionnellement plus nombreuses à se déplacer à pied et en transport collectif (4). Cependant, à égale distance, les femmes font toujours moins de vélo que les hommes, parce qu'elles sont souvent plus inquiètes par rapport aux risques routiers. Pour faire du vélo, les femmes préféreraient les pistes cyclables aux bandes cyclables et aux chaussées partagées. Ainsi, le manque d'infrastructures cyclables sécurisées réduit les occasions pour les femmes de

pratiquer une activité physique modérée ou intense et d'en récolter les bénéfices.

Chez les enfants, la rue est l'endroit où les filles cumulent le plus de minutes d'activité physique, alors que les garçons se dépensent davantage dans les cours d'école et les infrastructures sportives. Dès lors, les trajets vers l'école ou d'autres destinations du quartier représentent de précieuses occasions pour faire de l'activité physique pour les filles. Malgré cela, elles sont moins susceptibles d'être autorisées à se déplacer seules à pied ou à vélo que les garçons. Certaines caractéristiques comme la sécurité perçue par les parents, la mixité des usages, les faibles débits de circulation et le potentiel piétonnier seraient d'ailleurs associées à davantage de mobilité indépendante chez les filles.

RENDRE LES ESPACES PUBLICS PLUS ÉGALITAIRES SUR LE PLAN DES GENRES

Plusieurs interventions peuvent contribuer à faire des espaces publics accueillants et égalitaires pour les femmes. Celles-ci viseront d'abord à augmenter la perception de sécurité qu'elles ont à l'extérieur, mais aussi à faciliter l'usage de ces lieux, notamment par une conception qui intègre aussi leurs besoins et ceux des êtres qu'elles accompagnent. Enfin, plusieurs initiatives d'aménagement urbain peuvent également améliorer la mobilité des femmes.

Interventions pour augmenter la perception de sécurité

La modulation de plusieurs éléments de l'environnement peut améliorer la faible perception de sécurité des lieux publics que peuvent entretenir les femmes.

Augmenter la surveillance naturelle

Le fait de pouvoir être vues et entendues influence particulièrement la perception de sécurité des femmes dans l'ensemble des espaces publics. Un lieu achalandé par une diversité de personnes est un endroit où s'exerce une surveillance naturelle. Les espaces publics flexibles présentant une mixité d'usages répondent à un large spectre de besoins, favorisant ainsi leur fréquentation par une diversité d'usagers à différents moments de la journée. Cela contribue à assurer un certain achalandage, à réduire le risque qu'un quartier soit déserté à certains moments de la journée et, ainsi, à réduire le taux de criminalité.

De plus, un espace public fréquenté par des femmes et des filles encourage d'autres femmes et filles à y aller. Pour qu'elles s'y sentent accueillies et en sécurité, ces lieux devraient faciliter la perméabilité et la fluidité des mouvements afin d'éviter qu'une personne se retrouve coincée ou prise au piège. Par exemple, le retrait de murs aveugles – c'est-à-dire les murs sans ouverture ni transparence – aurait un effet marqué pour améliorer la perception de sécurité en général pour les femmes. L'utilisation de matériaux comme le verre ou la création d'ouverture (p. ex. portes, fenêtres) peut aussi augmenter la transparence entre les lieux publics et privés. Accroître la visibilité dans l'espace public peut également impliquer de retirer des objets qui obstruent la vision (p. ex. des panneaux d'affichage, des pourtours placardés, une végétation envahissante) et d'éviter les angles morts (p. ex. par l'ajout de miroirs convexes).

Que la lumière soit

L'éclairage est évidemment une composante essentielle de la visibilité. Que ce soit dans les toilettes, dans les rues, les gares ou les parcs, les espaces sombres sont à éviter. L'éclairage

devrait être suffisant à la fois le long des allées et dans l'ensemble des espaces publics, qu'il s'agisse d'installations intérieures ou extérieures. Pour être optimal, l'éclairage ne devrait pas être irrégulier ou aveuglant. En toutes circonstances, il devrait être à échelle humaine, c'est-à-dire qu'il ne devrait pas uniquement servir aux automobilistes, mais aussi aux cyclistes et aux piétons. Par exemple, lorsque l'éclairage est uniquement orienté vers la chaussée, il peut créer une alternance de lumière et d'obscurité sur les trottoirs. Ainsi, l'éclairage devrait indiquer que l'espace est conçu pour toutes les personnes qui utilisent la rue. Dans cet objectif, un éclairage à échelle humaine en est aussi un qui s'adapte aux fonctions et aux ambiances désirées (p. ex. variation de la couleur, de la hauteur, de la fréquence des lampadaires, etc.).

L'importance des apparences

La perception de sécurité peut aussi découler d'une dimension esthétique à laquelle les femmes semblent démontrer une grande sensibilité. Porter une attention à l'échelle des bâtiments, à la qualité des façades, aux couleurs, aux points de vue, aux sons ainsi qu'à l'ambiance visuelle contribue à créer des environnements agréables. À cet égard, le verdissement peut être un atout dans la mesure où la taille et le type de végétation plantée enjolivent le lieu sans l'enclaver. Celui-ci permettra de surcroît d'assurer que certaines zones soient ombragées pour protéger notamment les enfants et les personnes âgées qu'accompagnent les femmes, lesquels sont moins résistants à la chaleur. De façon générale, l'entretien des lieux, des infrastructures et même des espaces vacants influence beaucoup la perception de sécurité des femmes. Les endroits encombrés, délabrés ou sales peuvent paraître moins conviviaux et même propices à des comportements néfastes. Par exemple, la présence de *tags* contribue à diminuer le

sentiment de sécurité, puisqu'elle est souvent associée au vandalisme et à l'intention de marquer un territoire. À n'en pas douter, les espaces publics devraient être conçus et aménagés pour faciliter leur entretien. Un plan d'entretien est donc indispensable et devrait être élaboré en amont.

LE TUNNEL *LEV!* À UMEA EN SUÈDE

Le tunnel *Lev!* est un bon exemple de planification urbaine sensible aux inégalités de genre. Il unit le centre de l'agglomération à un quartier résidentiel où des événements avaient accru le sentiment d'insécurité des femmes. Dédiée à la marche et au vélo, la nouvelle construction joue donc de plusieurs éléments de design pour y optimiser la fluidité, l'éclairage et l'ambiance. On peut y compter plusieurs entrées accessibles universellement entre lesquelles se succèdent des angles arrondis permettant de mieux voir les autres personnes engagées dans le tunnel. Ce lien permet aux piétonnes de ne pas être isolées et d'encourager la pratique du vélo chez les femmes, puisque celles-ci préfèrent circuler sur des pistes séparées de la circulation automobile (5).



Source : [North Sweden Cleantech](#)

Aménager des lieux publics pour tous

Les lieux et les infrastructures publics conçus pour être accueillants et accessibles à tous – sans égard au genre ou aux capacités – favorisent la mobilité, incitent aux rencontres et améliorent la qualité de vie en général. En intégrant des principes d'inclusion, de sécurité, de confort et de convivialité, ces lieux et ces infrastructures deviennent plus invitants et encouragent les échanges et la participation sociale, soutenant ainsi le vivre ensemble.

Pour rendre les espaces publics accueillants et accessibles, il est primordial de penser le mobilier urbain dans une perspective inclusive et conviviale. Cela se traduira, entre autres exemples, par des bancs ajoutés le long d'un parcours ou près des infrastructures publiques et récréatives pour s'y reposer ou discuter. Pour que les bancs remplissent ces fonctions, ils devront être de différents gabarits pour qu'ils puissent accueillir des personnes de toutes tailles et de toutes capacités. Lorsque possible, ils seront positionnés face à face pour inciter à la conversation ou amovibles pour être déplacés selon les besoins (p. ex. à l'ombre en été au soleil en hiver, ou encore selon le nombre de personnes d'un groupe).

DES ESPACES PUBLICS AUX USAGES FLEXIBLES

Dans les parcs et les espaces verts, un grand espace finit souvent par être dominé par un seul groupe. Diviser l'espace permet alors d'accueillir plus de personnes. Dans cet exemple, la barrière peut servir de scène, de siège ou d'espace pour s'amuser, socialiser ou se reposer.



Source : [Make Space for Girls](#).

Afin qu'ils soient accessibles et invitants pour les jeunes parents et les femmes enceintes, des espaces pour allaiter confortablement ainsi que des espaces non genrés destinés aux soins des jeunes enfants devraient être mis à disposition. Les femmes enceintes et les familles avec de jeunes enfants bénéficieront également d'un accès à des espaces de stationnement qui leur sont réservés à proximité des gares et des espaces communautaires.

Pour qu'ils soient fréquentés par une diversité de personnes à différents moments de la journée et qu'ils contribuent à alléger les chaînes de déplacements, les espaces publics gagneront également à viser la multifonctionnalité. Par exemple, regrouper divers services ou éléments comme une garderie, un centre communautaire, une clinique médicale et une épicerie dans un même bâtiment ou quadrilatère contribuera à réduire la charge associée aux tâches domestiques et familiales. Dans un même ordre d'idées, créer des zones récréatives actives et passives (où l'on peut bouger et se reposer) dans un parc, proposer des espaces dont la taille et le type de surface varient et la vocation est non spécifiée (p. ex. par un marquage au sol) favorisera un usage flexible et évolutif de ces derniers. De cette manière, ceux-ci seront en mesure d'accueillir des animations diverses, inclusives et seront plus résilients aux contraintes imposées par le passage des saisons.

Finalement, des actions devraient être mises en place pour améliorer la mobilité des femmes qui se déplacent avec une poussette et celles qui accompagnent une personne en fauteuil roulant ou qui utilisent elles-mêmes une aide à la mobilité. Voici quelques exemples :

- Aménager des trottoirs suffisamment larges pour y circuler et croiser quelqu'un avec aisance.

- Ajouter des rampes d'accès aux escaliers afin de faciliter le maniement d'une poussette, d'un chariot, d'un vélo, etc.
- S'assurer que des ascenseurs ou des escaliers mécaniques soient facilement accessibles et qu'ils soient entretenus.
- Concevoir des véhicules de transport collectif à plancher surbaissé (sans marche) et des arrêts compatibles avec ceux-ci.
- Rendre les dispositifs de demande d'arrêt ainsi que les courroies et barres de maintien des véhicules de transport collectif accessibles à des personnes de tailles différentes.

D'autres interventions contribuant à rendre les milieux de vie accessibles universellement sont disponibles dans le numéro OPUS [Accessibilité universelle : la conception d'environnements pour tous](#).

Aménager le territoire en pensant aux femmes

L'aménagement du territoire peut améliorer beaucoup de facteurs qui favorisent l'égalité des genres. Il faut d'emblée privilégier ce qui accomode les chaînes de déplacements des femmes. Dans cette perspective, les communautés où l'égalité entre les genres sera la mieux servie seront celles dont la configuration facilite l'accès aux biens et aux services à proximité du domicile par des modes de transport actif et collectif. Ceci simplifiera les déplacements des femmes et allégera la charge associée à la réalisation des tâches domestiques et familiales et aux déplacements qui leur sont associés. De ce fait, les milieux denses, interconnectés, qui offrent une mixité des usages du sol et favorisent les déplacements actifs, tels que les milieux de vie complets, seront les plus gagnants.

L'ÉCOQUARTIER D'ESTIMAUVILLE À QUÉBEC

Sans avoir été conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des femmes, l'écoquartier D'Estimauville facilite les chaînes de déplacements complexes et la conciliation travail-famille pour diverses raisons. D'une part, l'ensemble des logements est localisé à distance de marche des commerces et des services (supermarché, services de garde éducatifs, services de santé, pharmacie, commerces de détail, etc.).

D'autre part, les déplacements actif et collectif y sont facilités par l'allocation d'espaces désignés pour chaque mode de transport. Le centre-ville est d'ailleurs accessible à environ cinq minutes de transport collectif. Un parc situé au centre de l'écoquartier inclut un module de jeux, de même que plusieurs lieux de rencontre, créant ainsi un environnement agréable et propice à la socialisation. Par ailleurs, la conception de l'écoquartier a été réfléchi en collaboration avec un comité consultatif en accessibilité universelle pour assurer l'inclusivité des lieux.

Source : Alexandre Lebel (6).

LES TOILETTES : UN LIEU PUBLIC ESSENTIEL, MAIS TROP PEU RÉFLÉCHI

Le fait de ne pas avoir accès à une toilette en temps opportun décourage certaines femmes de se déplacer, entravant ainsi leur mobilité et, par ricochet, leur capacité à participer à la vie sociale, économique et culturelle. Pour celles qui sont dans des espaces publics mal pourvus en toilettes, ne pas se soulager et se retenir peut entraîner plusieurs impacts négatifs sur leur santé urinaire ou intestinale. Par exemple, les femmes avec un accès limité aux toilettes seraient plus à risque de développer des infections urinaires que celles qui bénéficieraient d'un plus grand accès. Par ailleurs, les toilettes sont essentielles à la santé menstruelle. Une prise en charge déficiente des menstruations peut, quant à elle, provoquer des infections de l'appareil reproducteur inférieur et même causer un syndrome du choc toxique, lequel peut être fatal.

Malheureusement, les femmes ont moins accès que les hommes à des toilettes dans l'espace public. Il faut se rappeler que la conception de la plupart des villes occidentales a été réalisée historiquement par des hommes à une époque où les femmes n'étaient présentes que dans la sphère domestique et, donc, exclues des espaces publics. Cela, et l'absence d'exigences législatives à cet égard, expliquerait le manque de toilettes pour les femmes dans l'espace public aujourd'hui. De fait, l'offre n'est pas déficiente dans les grands complexes commerciaux modernes, mais elle l'est dans les quartiers anciens souvent situés au centre des villes et des villages. Comme les toilettes représentent une des dernières infrastructures qui demeurent genrées, cela a un impact direct sur l'accès des femmes à ces dernières. Dans ces secteurs, les femmes peuvent donc être

contraintes d'acheter dans un commerce pour accéder à une toilette, ce qui peut constituer une barrière monétaire pour plusieurs.

L'accès des femmes aux toilettes publiques est également restreint par les files d'attente qui sont plus longues de leur côté. Cela est attribuable à plusieurs éléments, dont des facteurs physiologiques, vestimentaires et architecturaux. De fait, les urinoirs permettent de desservir plus d'usagers simultanément que les cabines individuelles qu'on retrouve du côté féminin. À surface égale, les toilettes des hommes accommodent donc plus d'individus que celles des femmes. Enfin, le manque d'accessibilité universelle de certains blocs sanitaires entrave aussi l'accès des femmes, particulièrement celles qui accompagnent des personnes qui ont des capacités physiques limitées, qui se véhiculent en fauteuil roulant ou en poussette.

De prime abord, il est proposé d'inclure l'offre et la localisation des toilettes publiques à même les documents de planification urbaine en commençant par géolocaliser l'offre existante. Il est important de bien desservir les lieux où il est attendu que la demande sera élevée. Parmi ceux-ci figurent notamment les centres-villes et les stations de transport. L'offre devrait y être adéquate en nombre d'installations, mais aussi en temps d'accès. Comme ces lieux sont généralement fréquentés le jour et la nuit, au moins un bloc sanitaire devrait être accessible en tout temps. De plus, les toilettes gagnent à être localisées dans des endroits apparents et accessibles, à proximité des principales voies pédestres et le long des rues commerciales. Elles seront davantage utilisées si elles sont bien éclairées et bien entretenues.

Au regard de la conception des blocs sanitaires, il serait pertinent de prévoir des toilettes accessibles pour les personnes à mobilité

réduite ainsi que des tables à langer dans toutes les toilettes, qu'elles soient genrées féminin, masculin ou mixte.

DES TOILETTES MIXTES

Les toilettes mixtes accessibles universellement sont à inclure dans tous types d'espaces publics.



Source : Maud Emmanuelle Labesse.

DES STATIONS POUR LANGER NON GENRÉES

Cette station pour langer les tout-petits a été installée entre les cabines destinées aux hommes et celles destinées aux femmes pour un accès indépendant du genre du parent.



Source : Maud Emmanuelle Labesse.

Il serait également adéquat de prévoir l'installation de toutes les ressources nécessaires à la gestion des menstruations :

- Cabine de toilette procurant de l'intimité
- Distributeur de produits menstruels
- Poubelle à même la cabine
- Lavabo et pompe à savon
- Papier hygiénique
- Éclairage adéquat
- Miroir
- Tablette ou crochet à même la cabine

Dans les endroits très fréquentés, des cabines non genrées devraient être mises à disposition en plus des toilettes genrées pour offrir un espace plus intime pour les personnes qui en auraient besoin pour des raisons de santé (p. ex. les personnes diabétiques devant s'injecter de l'insuline) ou encore pour accommoder les besoins des personnes transgenres ou non binaires. Plutôt que d'offrir une toilette pour femmes et une pour hommes, deux cabines non genrées peuvent être offertes dans les endroits moins passants. Enfin, dans les endroits stratégiques où l'environnement bâti ne laisse pas d'occasions pour la construction de blocs sanitaires, l'accès peut être rendu possible à travers des ententes avec les commerçants environnants.

DES TOILETTES RUDIMENTAIRES

Les toilettes portables standards n'offrent pas l'ensemble des ressources requises pour une saine gestion des menstruations. Elles n'offrent pas non plus un aménagement pouvant accommoder les personnes qui ont des incapacités fonctionnelles ou qui accompagnent des personnes qui en ont. Ces toilettes ne répondent donc que sommairement au besoin d'un nombre limité de femmes.



Source : Maud Emmanuelle Labesse.

PAR OÙ COMMENCER

Les populations plus défavorisées socialement et économiquement sont davantage à risque d'être domiciliées dans des milieux où l'accès aux services et aux infrastructures est plus faible. Parmi celles-ci figurent des groupes où les femmes sont plus nombreuses comme les personnes en situation de handicap, les personnes qui vivent avec de faibles revenus, les personnes âgées ou encore les familles monoparentales. Ces groupes sont plus susceptibles de vivre des inégalités sociales de santé³ que l'aménagement du milieu de vie peut exacerber, notamment parce qu'ils peuvent être captifs d'une mobilité plus limitée. Ainsi, les inégalités de genre paraissent davantage saillantes dans les milieux défavorisés socioéconomiquement bien qu'elles existent dans tous les espaces publics et dans tous les milieux. On remarque que ces secteurs sont moins dotés d'espaces publics de qualité. Par exemple, on y trouve moins de toilettes ou de parcs et d'espaces verts, ce qui a pour effet de diminuer l'accès des femmes. C'est pourquoi il pourrait être pertinent de privilégier une intervention dans ces secteurs géographiques. Rapprocher géographiquement ces femmes d'espaces publics de qualité sera sans doute la meilleure façon de les en faire bénéficier.

AU-DELÀ DE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Historiquement, les hommes ont occupé une place prépondérante dans la vie publique, alors que les femmes restaient dans la sphère privée pour s'occuper de la vie domestique.

Aujourd'hui, les rapports sociétaux ne sont plus les mêmes, et il est attendu que les femmes utilisent l'espace public. Or, les responsabilités familiales et domestiques continuent d'avoir une emprise sur plusieurs dimensions de leur vie, dont l'utilisation de l'espace public. Celui-ci est encore trop peu façonné par des préoccupations modernes associées aux genres, notamment parce qu'encore aujourd'hui, les postes décisionnels en matière d'aménagement et de design urbain sont majoritairement occupés par des hommes (8). La conception et l'aménagement des espaces publics demeurent modelés en fonction d'activités traditionnellement masculines et sont toujours peu soutenant pour les tâches découlant des rôles sociaux historiquement attribués aux femmes. De la même manière, les aménagements tiennent peu compte des différences biologiques entre les femmes et les hommes (p. ex. taille, menstruations, force musculaire, etc.). Autrement dit, l'aménagement des espaces publics n'accommode encore que maladroitement les activités fréquemment associées au genre féminin. C'est pourquoi les femmes y vont moins ou en profitent moins quand elles y sont. Par conséquent, elles en retirent moins de bénéfices pour leur santé.

Même si elles ne se concentrent pas exclusivement sur l'aménagement, d'autres stratégies ont le potentiel d'exercer un impact positif pour les femmes dans la conception et l'aménagement des espaces publics. Une d'entre elles consiste à réaliser une démarche d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+). Cette approche aide à déterminer les enjeux et les besoins spécifiques aux femmes et aux hommes, et offre une perspective différente de celle que

³ Les inégalités sociales de santé (ISS) sont des écarts d'état de santé entre différents groupes sociaux selon leur position sociale, celle-ci étant déterminée, entre autres, par le revenu, l'éducation, l'appartenance ethnoculturelle et le genre. Ces écarts de santé résultent d'une répartition inégale de la richesse, du pouvoir et des ressources qui engendre des inégalités dans les conditions de vie des individus (7).

présente une moyenne statistique de la population (9). À l'aide de données différenciées, il est ainsi plus facile de déterminer des actions qui auront une portée égalitaire. Une deuxième stratégie consiste en l'application d'une discrimination positive à l'embauche de femmes pour des postes décisionnels associés à la conception et à l'aménagement (10). Une parité à l'emploi aura pour atout d'apporter une vision davantage féminine dans la création et l'organisation des lieux et des infrastructures publics. Enfin, l'application d'une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (*Gender mainstreaming*) est une autre bonne pratique à adopter (11). Elle vise l'égalité à tous les stades et à tous les niveaux par la reconnaissance qu'hommes et femmes ont des conditions de vie et des besoins différents et qu'ils n'ont pas le même accès au pouvoir et aux ressources. Par la considération de ces différences lors de l'élaboration, de l'application et de l'évaluation des politiques, des programmes et des projets, elle vise à réduire les inégalités de genre et à combler des inégalités, parfois cachées, entre les femmes et les hommes pour que tout le monde y trouve son compte.

JE VEUX M'INSPIRER...

- [*Guide référentiel 2 : Genre et espace public*](#)
Ville de Paris (2021)
47 bonnes pratiques portant sur l'intégration du genre dans les opérations d'aménagement, mais aussi sur la prévention autour du milieu festif nocturne, la représentation des femmes dans la ville, etc.
- [*Politique de déneigement égalitaire*](#)
Secrétariat à la condition féminine (s. d.)
Exemple suédois d'analyse des pratiques de mobilité selon le genre qui a mené à la modification des priorités lors des opérations de déneigement pour améliorer la mobilité et la sécurité des déplacements hivernaux dans une perspective d'égalité.
- [*Guide ADS+ 101*](#)
Ville de Montréal (s. d.)
Ce guide pratique illustre trois exemples de conception, de construction et de revitalisation qui intègrent les besoins des femmes dans un parc, un complexe aquatique et un centre d'hébergement pour personnes en situation d'itinérance.

JE VEUX M'OUTILLER...

- [Listes de contrôle sur l'aménagement d'espaces publics sensibles au genre](#)
Institut national de santé publique du Québec (2024)
- [Guide référentiel 1 : Genre et espace public](#)
Ville de Paris (2016)
Un outil listant les questions à se poser et les indicateurs pertinents à prendre en compte pour un environnement urbain égalitaire.
- [Guide référentiel 3 : Genre et espace public](#)
Ville de Paris (2023)
Cet outil de diagnostic est un référentiel d'évaluation d'un projet, en amont de sa réalisation pour analyser et nourrir l'état initial du site et soutenir une conception plus égalitaire.
- [Femmes et espaces publics et genres : pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la rue, les transports et les espaces de loisirs](#)
Centre Hubertine-Auclert (2018)
- [Safer Parks: Improving Access for Women and for Girls](#)
Keep Britain Tidy, Make Space for Girls, the University of Leeds and West Yorkshire Combined Authority (2023)
Un guide déclinant des principes pour aménager des espaces verts sécuritaires pour les filles et les femmes ainsi que plusieurs exemples d'aménagements inspirants.
- [Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire](#)
Sophie Paquin pour la Ville de Montréal (2003)
Guide d'interventions pour accroître la perception de sécurité en milieu urbain.

RÉFÉRENCES

À l'exception des références plus bas, les informations présentées dans ce numéro OPUS sont tirées des conclusions du rapport suivant : *Conception et aménagement de l'espace public et iniquités de genre : effets sur la santé des femmes* (1), rédigé par Maud Emmanuelle Labesse et Ariane St-Louis, et publié par l'Institut national de santé publique du Québec en 2024.

1. Labesse ME, St-Louis A. Conception et aménagement de l'espace public et iniquités de genre : effets sur la santé des femmes [En ligne]. Québec (Québec) : Institut national de santé publique du Québec; 2024. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3525>
2. Robitaille É, Beaudoin M, Brabant Z, Gagné M, Gauthier M, Girard K, et al. Des actions pour une utilisation et une conception optimales des infrastructures extérieures à vocation récréative [En ligne]. Québec (Québec) : Institut national de santé publique du Québec; 2021. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2798>
3. St-Louis A, Beaudoin M, Branget B, Demers-Bouffard D, Labesse ME, Robitaille É, et al. Des lieux pour vieillir en bonne santé [En ligne]. Québec (Québec) : Institut national de santé publique du Québec; 2022. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2864>
4. Ministère des Transports. Guide d'analyse du genre adapté au domaine des transports [En ligne]. Montréal (Québec) : Ministère des Transports; 2019. Disponible : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/4012416>
5. Umea Kommun. About The gendered landscape [En ligne]. Umeå (Suède); s.d. Disponible : <https://genderedlandscape.umea.se/in-english/>
6. Lebel A. L'écoquartier D'Estimauville : un projet d'aménagement favorable à la santé et au développement durable [En ligne]. Montréal (Québec) : 20^e Journées annuelles de santé publique. Disponible : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/jasp/archives/2016/JASP2016_EIS_ALebel.pdf
7. Ministère de la Santé et des Services sociaux [En ligne]. Santé publique au Québec. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux; 2024. Disponible : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/programme-national-de-sante-publique-pnsp/sante-publique-au-quebec/#:~:text=Les%20in%C3%A9galit%C3%A9s%20sociales%20de%20sant%C3%A9,appartenance%20ethnoculturelle%2C%20le%20genre>
8. Tummers L. Stéréotypes de genre dans la pratique de l'urbanisme: Travail, genre et sociétés. 2015; 33(1):67-83.
9. Gouvernement du Québec [En ligne]. Québec : 2024. Analyse différenciée selon les sexes. Disponible : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/droits-liberte/egalite-femmes-hommes/analyse-differenciee-selon-sexes>
10. Ministère de la Justice. Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics [En ligne]. Québec : Gouvernement du Québec; 2020. Disponible : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/justice/publications-adm/rapports/RA_Mise_en_oeuvre_Egalite_Emloi_MJQ.pdf
11. Conseil de l'Europe [En ligne]. Strasbourg (France) : Conseil de l'Europe; 2024. Qu'est-ce que l'approche intégrée de l'égalité de genre? Disponible : <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/what-is-gender-mainstreaming>

Des espaces publics plus égaux et inclusifs pour les femmes – OPUS 12

AUTEURES

Maud Emmanuelle Labesse, conseillère scientifique
Ariane St-Louis, conseillère scientifique
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie

SOUS LA COORDINATION DE

Jérôme Martinez, conseiller scientifique
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie

RÉVISION

Jean-Maxime Archambault, agent de planification, de programmation et de recherche
Direction de santé publique, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Caroline Proulx, cheffe de division Loisirs et vie communautaire
Ville de Sherbrooke

Les réviseur(e)s ont été conviés à apporter des commentaires sur la version préfinale de ce document et en conséquence, n'en ont pas révisé ni endossé le contenu final.

Les auteures ainsi que les membres du comité scientifique et les réviseur(e)s ont dûment rempli leurs déclarations d'intérêts et aucune situation à risque de conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels n'a été relevée.

RELECTURE ET MISE EN PAGE

Aurélie Franco, agente administrative
Katia Raby, agente administrative
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie

La collection OPUS est l'un des moyens déployés par le Centre de référence sur l'environnement bâti et la santé (CREBS) de l'Institut national de santé publique du Québec pour rendre l'expertise en environnement bâti et en santé accessible au réseau québécois de la santé et à d'autres partenaires clés. Il s'agit d'une initiative de transfert de connaissances ayant pour but d'éclairer les choix des praticiens et des décideurs en la matière, afin de favoriser l'adoption des meilleures pratiques dans le développement d'environnements bâtis sains et sécuritaires.*

La collection OPUS est disponible à l'adresse suivante :
<https://www.inspq.qc.ca/crebs/OPUS>.

* *Opus est le mot latin pour « ouvrage » ou « œuvre ». En architecture, en construction et en archéologie, Opus désigne le mode d'agencement des matériaux dans une maçonnerie.*

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en écrivant un courriel à : droits.dauteur.inspq@inspq.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN : 2562-4555 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2024)

N° de publication : 3592